



Commune de MONCETZ-LONGEVAS

N° 20
Compte-rendu du conseil municipal
Réuni le 6 février 2023

Légalement convoqué le 1^{er} février 2023, le conseil municipal s'est réuni à la mairie le lundi 6 février 2023 à 20h30 sous la présidence de Madame Catherine TSCHAMBSER, Maire.

Étaient présents : Cyrille FROMENTIN, Béatrice CHARLIER, Anne-Marie LEMPEREUR, Franck ROMAGNY, Sylvain ROLLET, Jérémy FRINOT, Véronique BOITUZAT, Evelyne BRISSON, Éric CHICAULT, Hugo ARNOULD

Pouvoirs : Bruno COLLET à Anne-Marie LEMPEREUR, Jackie BOGARD à Catherine TSCHAMBSER

Absents : Jonathan BERNIER, Stéphanie BRASSEUR

Secrétaire de séance : Sylvain ROLLET

Ordre du jour

Délibérations :

- Révision tarifs concessions cimetière et columbarium
- Modifications du règlement de la salle des fêtes et des tarifs
- Avis Enquête Publique projet éolien « Vallée de la Craie »
- Convention de mise à disposition d'un Assistant de Prévention avec le CDG 51

- Dépenses d'investissements avant le vote du budget primitif 2023

Questions diverses et Tour de table :

- Projets budget primitif 2023
- Emplacement réservé PLU
- Informations diverses groupement scolaire Sarry/Moncetz-Longevas
- Travaux et projets en cours

Révision tarifs concessions cimetière et columbarium : La révision des tarifs se base en partie sur l'indice de prix à la consommation et à la construction (+1,011% moyenne du coût de construction et de la consommation).

Le conseil municipal unanime, fixe les tarifs des concessions de cimetière à compter du 15 février 2023 comme suit :

CAVEAU PAR M ²	Tarifs 2023
DUREE	
Pour 15 ans	20 €
Trentenaire	35 €
Cinquantenaire	50 €

COLUMBARIUM	Tarifs 2023
DUREE	
Trentenaire	730,00 €
Cinquantenaire	938,00 €

Modifications du règlement de la salle des fêtes et des tarifs : Le conseil municipal unanime supprime les tarifs « jeunes du village » peu utilisés. Du fait de la hausse du coût de l'énergie, les tarifs de location seront augmentés pour les réservations à compter du 15 février 2023.

Avis Enquête Publique projet éolien « Vallée de la Craie » : Le conseil municipal a voté contre le projet du parc éolien « Vallée de la Craie » envisagé sur les communes de Vésigneul-sur-Marne, Pogny et de Marson. L'enquête publique est en cours et le dossier consultable en mairie (11 voix contre et 2 abstentions).

Convention de mise à disposition d'un Assistant de Prévention avec le Centre de Gestion 51 : Le conseil municipal, unanime, autorise Madame le Maire à signer une convention avec le CDG 51 pour une durée de 5 ans pour la mise à disposition d'un assistant prévention. Le coût annuel de cette prestation s'élève à 693 € (droit accès et journée d'intervention).

Dépenses d'investissements avant le vote du budget primitif 2023 : Dans le cadre de l'opération relative à la sécurisation du RD 1 et du RD60, le conseil municipal unanime, autorise Madame le maire à signer le devis établi par le bureau d'études et maîtrise d'œuvre « AD-P » pour l'avant-projet qui s'élève à 1 800 € TTC et à l'inscrire au budget primitif 2023.

Questions diverses et Tour de table :

- Travaux et projets en cours :
 - Au « P'tit Chez Nous » : peinture grande salle et couloir, réparation de la toiture (fuites)
 - A la salle des fêtes : remplacement des robinets, création d'un point d'eau dans le local du Comité des Fêtes.
 - Plantations d'arbustes place de la Gravelotte
 - Réfection courant mars de la voirie du Tomet

- Projets budget primitif 2023 :
 - Sécurisation du RD 1 et RD60
 - A la salle des fêtes (haut) : films occultants, installation d'une estrade démontable
 - A la salle des fêtes (bas) : achat d'électroménager
 - A la mairie : création d'une bibliothèque
 - A l'espace B. PIGNY : installation de tables de ping-pong
 - Au cimetière : reprise de concessions
 - A Longevas : remplacement des arbustes
 - Peinture parkings et création d'un passage piétons rue de la Creusotte

- Emplacement réservé PLU : Il est envisagé de renoncer à l'emplacement réservé Chemin des Neaux de la Cour.

- Informations diverses groupement scolaire Sarry/Moncetz-Longevas : Le conseil municipal de Sarry a suivi l'avis de la commission scolaire réunie le 20 décembre 2022 et a émis un avis défavorable à la fusion des écoles maternelle et élémentaire. Pour information, une enquête nationale d'évaluation des écoles est en cours.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Fait à Moncetz-Longevas, le 9 février 2023

Le secrétaire : Sylvain ROLLET

